

vailler à l'amélioration de la capitale fédérale, j'aurais cru nécessaire de proposer que les fonds affectés à cette commémoration ne se dépensent pas tous à Ottawa, mais que les capitales provinciales en aient aussi leur part. Le ministre a dissipé ce doute de nos esprits.

Quant à la commission d'urbanisme nationale et aux autres commissions et comités travaillant à l'exécution du projet, le Gouvernement leur a-t-il donné à entendre qu'ils travaillent à un monument national de guerre plutôt qu'à l'aménagement d'une zone de capitale fédérale?

Le très hon. M. ST-LAURENT: Pas à ma connaissance. Sauf erreur, on les a chargés de préparer un plan général d'où pourrait sortir une ville deux ou trois fois plus considérable que ne l'est Ottawa, munie des ressources et avantages qu'une telle ville doit comporter. Quant à en faire un monument national de guerre, c'est une question de mot plutôt que de modification du plan d'aménagement. On n'a pas demandé, je crois, un plan précis comportant quelque chose d'analogue, par exemple, au monument de la place de la Confédération ou à la Tour de la Paix. On n'a pas demandé de préparer ce qui constituerait le noyau d'un vaste monument national. On a demandé de préparer les plans d'une capitale nationale de deux ou trois fois plus considérable qu'Ottawa à l'heure actuelle.

M. BRACKEN: Je suis très heureux d'entendre les observations du ministre. Il importe que la Chambre et le pays sachent à quoi s'en tenir sur ce geste du Parlement; s'il s'agit de l'aménagement d'une capitale fédérale dont tout le peuple canadien puisse être fier, nous l'approuvons tous; je parle seulement au nom de mon groupe. S'il s'agissait, cependant, d'ériger un monument national comportant de fortes dépenses ici et très peu ailleurs, nous nous opposerions à l'idée.

Le très hon. M. ST-LAURENT: Je puis assurer à l'honorable député que nous ne demandons pas au Parlement de prendre un engagement dans un sens ou dans l'autre à cet égard dans le moment. Nous l'invitons à approuver la préparation de plans en vue de l'aménagement à longue échéance d'une capitale nationale de deux ou trois fois plus considérable que la ville actuelle d'Ottawa.

M. BRACKEN: Je félicite le ministre et le Gouvernement de cet objectif. On a l'impression dans tout le pays que nous entreprenons l'érection d'un grand monument national de guerre dans la capitale de la nation. Lorsqu'il a présenté la résolution le ministre a dit, comme en fait foi le hansard:

Les honorables députés se rendent compte que le Gouvernement a pris des dispositions pour établir des plans propres à mettre en valeur la

[M. Bracken.]

région de la capitale du pays et à la transformer en monument national aux morts de la guerre. La Commission du district fédéral sera chargée d'exécuter une part considérable de ces travaux.

C'est à cause de déclarations de ce genre et d'autres paroles attribuées au premier ministre (et que j'ai vérifiées), annonçant qu'il s'agissait d'ériger un grand monument national de guerre, que j'ai posé ma question. Il n'y a pas lieu, je crois, d'insister.

Le ministre signale, pour motiver l'entreprise, que le pays se développe, que la capitale nationale croîtra et qu'il est sage de prendre des mesures afin d'éviter autant que possible les erreurs dans l'évolution de la région. Il a parfaitement raison. Il y a peut-être eu des erreurs dans le passé, a-t-il ajouté, signalant en particulier les têtes de ligne ferroviaires. On en conviendra volontiers. Toutes les erreurs cependant ne remontent pas à un passé lointain. On entend dire que la place de la Confédération, aménagée depuis la création de la Commission du district fédéral, n'est pas ce qu'il y a de mieux. C'est une opinion très répandue. Même si nous procédons de la manière projetée, nous n'éviterons pas nécessairement toutes les erreurs à l'avenir.

J'ai une question de détail à poser au ministre. Dans son exposé des dépenses affectées à l'aménagement de cette région depuis 48 ans et s'élevant à environ 13 millions de dollars, le ministre a dit que la Commission du district fédéral administre certains crédits accordés à divers ministères. Est-ce en plus des 13 millions de dollars?

Le très hon. M. ST-LAURENT: Non, ces montants sont compris dans les 13 millions. J'en ai fourni le détail. Certains ministères confient à la Commission du district fédéral le soin de dépenser des crédits que leur vote le Parlement. Tous ces montants cependant sont compris dans le chiffre que j'ai donné.

M. BRACKEN: Merci. Y a-t-il un rapport plus récent de M. Greber sur ses idées et ses projets.

L'hon. M. FOURNIER: Après un séjour de près de cinq semaines à Ottawa, M. Greber en est parti il y a dix jours pour rentrer en France. Il dirigeait, dans l'édifice Hunter, le travail d'un personnel de treize architectes et dessinateurs canadiens qui préparent le plan général. Il sera probablement de retour dans trois ou quatre mois. Il espère alors soumettre un plan à l'approbation des autorités fédérales et des autorités municipales voisines de la capitale. Avant l'adoption d'un plan définitif cependant tous ces organismes seront consultés et auront l'occasion de proposer leurs modifications au plan projeté. Le comité mixte qui s'est réuni en 1944 a conseillé la préparation de ce plan, y compris la création de